

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 25 MAI 2026 À 19 h**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2026
- 1.4. Suivi de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 30 avril 2026
- 2.2. Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2026
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

3. URBANISME

- 3.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 du comité consultatif d'urbanisme
- 3.2. Demande de dérogation mineure
 - 3.2.1. Dérogation mineure – 21-23, avenue Saint-Denis – Pourcentage d'ouverture
- 3.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 3.3.1. PIIA – 266, boulevard de Montrose – Transformation des façades
 - 3.3.2. PIIA – 10, boulevard Desaulniers – Café-terrasse
 - 3.3.3. PIIA – 105, avenue Lorne suite 101 – Café-terrasse
 - 3.3.4. PIIA – 130, avenue de Merton – Transformation de la façade
 - 3.3.5. PIIA – 837, avenue Oak – Transformation de la façade
 - 3.3.6. PIIA – 373, avenue Hickson – Transformation de la façade
 - 3.3.7. PIIA – 170, avenue de Putney – Transformation de la façade
 - 3.3.8. PIIA – 281, rue Elm – Transformation de la façade

- 3.3.9. PIIA – 283, rue Elm – Transformation de la façade
- 3.3.10. PIIA – 889, place de l'Île-de-France – Transformation de la façade
- 3.3.11. PIIA – 130, boulevard Queen – Transformation des façades
- 3.3.12. PIIA – 242, avenue de Bolton – Agrandissement
- 3.3.13. PIIA – 426, avenue Wickham – Agrandissement
- 3.3.14. PIIA – 771, rue Green – Agrandissement
- 3.3.15. PIIA – 43A, rue Green – Transformation des façades
- 3.3.16. PIIA – 43A, rue Green – Travaux d'aménagement paysager
- 3.3.17. PIIA – 21-23, avenue Saint-Denis – Transformation des façades
- 3.3.18. PIIA – 495, rue Le Royer – Transformation de la façade
- 3.3.19. PIIA – 160, boulevard de l'Union – Transformation des façades
- 3.3.20. PIIA – 807, avenue Oak – Transformation de la façade
- 3.3.21. PIIA – 316, avenue Birch – Transformation des façades
- 3.3.22. PIIA – 260, avenue des Ardennes – Transformation de la façade
- 3.3.23. PIIA – 556, avenue Victoria – Transformation de la façade
- 3.3.24. PIIA – 105, rue Upper-Edison – Transformation des façades
- 3.3.25. PIIA – 820, rue Closse – Transformation de la façade
- 3.3.26. PIIA – 375, rue Riverside – Enseigne
- 3.3.27. PIIA – 663-667, avenue Victoria – Transformation des façades
- 3.3.28. PIIA – 101, rue de la Loire – Abattage d'arbres – Refus
- 3.3.29. PIIA – 481-483, rue Le Royer – Transformation de la façade

4. RÈGLEMENTS

- 4.1. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement concernant la procédure des séances du conseil
- 4.2. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats
- 4.3. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 4.4. Adoption – Projet de règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

5. FINANCES

- 5.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

5.2. Rapport trimestriel au 31 mars 2026

5.3. Refinancement et remboursement des règlements d'emprunt 2009-60, 2014-113 et 2015-130

6. **RESSOURCES HUMAINES**

6.1. Dépôt de la liste des embauches

6.2. Nomination – Greffière par intérim

6.3. Entente – Suspension d'un employé

6.4. Suspension # 2026-04-29

7. **APPEL D'OFFRES ET CONTRATS**

7.1. Adjudication du contrat 25GN29 – Déplacement du terrain de soccer – Parc Brixton

7.2. Adjudication du contrat 26ENV05 – Arrosage des arbres publics

7.3. Adjudication du contrat 26TP04 – Entretien du système de réfrigération et inspection de machinerie fixe

7.4. Adjudication du contrat 26ENV04 – Taille de formation des arbres et élévations de rues

7.5. Adjudication de l'appel d'offres 26GN13 – Ajout d'une clôture au terrain de baseball du parc Alexandra

7.6. Renouvellement du contrat 24TP04 – Services de remorquage pendant les opérations de déneigement

8. **ADMINISTRATION**

8.1. Mise aux normes de la traverse piétonne au coin de la rue Lespérance et de l'avenue Curzon

8.2. Aménagement d'un débarcadère d'autobus au Collège Durocher

8.3. Demande programme (PAFIRSPA) pour la reconstruction et la réfrigération de la dalle multifonctionnelle du parc Prévile

8.4. Honoraires supplémentaires pour la modification des plans et devis – Services professionnels pour la réfection des ateliers municipaux

8.5. Appui – Collège Durocher Saint-Lambert dans le cadre du programme PAFIRSPA pour le projet Complexe Duro

8.6. Appui – Club de Curling St-Lambert dans le cadre du programme PAFIRSPA pour son projet de rénovations de bâtiment

8.7. Adoption de la planification stratégique 2026-2031 de la Ville (volet 1)

8.8. Adoption d'un nouvel organigramme administratif

9. **CLÔTURE**

9.1. Seconde période de questions (une heure)

9.2. Tour de table des membres du conseil

9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 22 mai 2026

La greffière adjointe de la Ville,

Me Amanda Jedrychowski



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum)

Le maire constate que le quorum est atteint.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 mai 2026 tel que présenté.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2026

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2026 tel que rédigé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi de la séance précédente

La directrice générale par intérim fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot du maire

Le mot du maire débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

**Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 30 avril 2026

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 30 avril 2026, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2) **Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2026**

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 28 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER une orientation favorable aux sujets contenus dans l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2026 joint à la présente résolution.

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations ci-dessus, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



**Conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil
Séance ordinaire du 28 mai 2026**

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 28 mai 2026, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

1. OUVERTURE

- CA-260528-1.1 Ouverture de la séance
- CA-260528-1.2 Adoption de l'ordre du jour
- CA-260528-1.3 Période de questions du public
- CA-260528-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi
- CA-260528-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 avril 2026

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

- CA-260528-2.1 Dépôt d'un procès-verbal de la réunion de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération
- CA-260528-2.2 Dépôt du rapport annuel 2025 sur l'application du Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle (SD-2026-0658)
- CA-260528-2.3 Modification du titre de la Direction du génie (SD-2026-0362)
- CA-260528-2.4 Dépôt du procès-verbal de la session régulière du comité consultatif agricole tenue le 9 avril 2026 (SD-2026-0739)
- CA-260528-2.5 Dépôt d'une correspondance reçue (SD-2026-0852)
- CA-260528-2.6 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver le financement du projet Intervenant communautaire scolaire (SD-2026-0843)
- CA-260528-2.7 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver le financement du projet Les Jardins à partager de Saint-Hubert (SD-2026-0844)

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

- CA-260528-4.1 Affectation de l'excédent d'emprunt contracté en vertu de divers règlements d'emprunt de compétence d'agglomération (SD-2026-0696)
- CA-260528-4.2 Autorisation d'un emprunt au fonds de roulement afin de prévoir les crédits requis pour le remplacement des équipements de protection balistique du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SD-2026-0611)
- CA-260528-4.3 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 4 mai 2026 (SD-2026-0854)

5. RESSOURCES HUMAINES

- CA-260528-5.1 Nomination du directeur de la culture, du sport et du développement des communautés (SD-2026-0872)

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

- CA-260528-6.1 Attribution de gré à gré du contrat LONG-26-0133 pour la fourniture d'une solution en ligne de recrutement (SD-2026-0742)
- CA-260528-6.2 Autorisation à la Ville de Sherbrooke d'adjuger une partie du contrat pour la fourniture de services professionnels visant l'entretien, le support, l'évolution technologique, le développement et la commercialisation du progiciel Gocité (SD-2026-0896)
- CA-260528-6.3 Autorisation d'une dépense au contrat-cadre APP-23-152 pour une entente de services professionnels en technologies de l'information pour des gestionnaires de projet et des analystes informatiques (SD-2026-0678)
- CA-260528-6.4 Attribution de gré à gré du contrat LONG-26-0152 pour le renouvellement du service de radiocommunication P25 – Sécurité publique (SD-2026-0438)
- CA-260528-6.5 Adjudication du contrat LONG-26-0068 pour l'acquisition de licences Windows Server Datacenter et de licences d'accès client aux services Bureau à distance (SD-2026-0731)
- CA-260528-6.6 Adjudication du contrat-cadre LONG-26-0060 pour la réparation et l'entretien des toitures des bâtiments municipaux (SD-2026-0692)
- CA-260528-6.7 Résiliation du contrat APP-22-128 pour des travaux d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de neuf casernes situées sur le territoire de l'agglomération de Longueuil (option 2) (SD-2026-0631)

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

- CA-260528-8.1 Dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur les règlements CA-2026-460 et CA-2026-461 (SD-2026-0760)
- CA-260528-8.2 Approbation d'un protocole d'entente dans le cadre de la stratégie gouvernementale de mobilisation contre l'intimidation et la violence à l'école (SD-2025-2453)
- CA-260528-8.3 Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle (SD-2026-0599)
- CA-260528-8.4 Dépôt du projet de Règlement CA-2026-468 modifiant le Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle (SD-2026-0599)
- CA-260528-8.5 Autorisation du remboursement d'une aide financière reçue du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (SD-2026-0808)
- CA-260528-8.6 Approbation d'une entente de transport collectif à l'occasion de la Fête nationale du Québec 2026 (SD-2026-0593)
- CA-260528-8.7 Approbation d'une entente concernant la poursuite de l'implication d'une policière au sein de la Garde d'honneur du Service de police après sa retraite (SD-2026-0673)
- CA-260528-8.8 Adoption du Règlement CA-2026-455 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études, d'auscultations et d'inspections relativement à divers équipements d'alimentation en eau potable (SD-2026-0766)
- CA-260528-8.9 Adoption du Règlement CA-2026-456 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études, d'auscultations et d'inspections relativement à divers équipements d'assainissement des eaux (SD-2026-0767)
- CA-260528-8.10 Adoption du Règlement CA-2026-462 décrétant un emprunt pour le versement d'une compensation financière pour l'utilisation d'un terrain de compétence locale de la Ville de Longueuil dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne 22 située au 1920, rue Brébeuf (SD-2026-0845)
- CA-260528-8.11 Adoption du Règlement CA-2026-466 modifiant le Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal (SD-2026-0862)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

- CA-260528-10.1 Approbation Règlement URB-PU2017-024 modifiant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme URB-PU2017 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (SD-2026-0655)

- CA-260528-10.2 Approbation du projet particulier PPCMOI-2026-001 - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 3605-3665, rue de Châteauneuf de la Ville de Brossard (SD-2026-0846)
- CA-260528-10.3 Approbation du projet particulier PPVL-2026-34 visant à permettre la transformation d'une habitation trifamiliale existante en une habitation multifamiliale de structure isolée aux 1335, 1337, 1339 et 1341, rue Logan de l'arrondissement du Vieux-Longueuil (SD-2026-0811)
- CA-260528-10.4 Approbation du Règlement GP-2026-175 modifiant le Règlement GP-2025-170 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions de l'arrondissement de Greenfield Park (SD-2026-0838)
- CA-260528-10.5 Approbation du Règlement SH-2026-558 modifiant le Règlement SH-2025-551 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions de l'arrondissement de Saint-Hubert (SD-2026-0839)
- CA-260528-10.6 Approbation du Règlement VL-2026-845 modifiant le Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions de l'arrondissement du Vieux-Longueuil (SD-2026-0836)

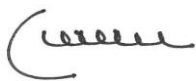
11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- CA-260528-12.1 Période d'interventions des membres du conseil
- CA-260528-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 21 mai 2026.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,



Carole Leroux



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1)

Dépôt du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 du comité consultatif d'urbanisme.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.2.1) **Dérogation mineure – 21-23, avenue Saint-Denis –
Pourcentage d'ouverture**

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 8 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les critères d'évaluation prévus au *Règlement sur les dérogations mineures (2023-213)*;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure relativement à la propriété située au 21-23, avenue Saint-Denis, à savoir d'autoriser que les constructions accessoires projetées sur la terrasse au rez-de-chaussée et sur le balcon à l'étage soient considérées comme des vérandas malgré le fait que celles-ci soient munies de fenêtres amovibles et de portes en polymère couvrant que 59 % de la surface des murs.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.1) **PIIA – 266, boulevard de Montrose – Transformation des façades**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 18 mars 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 2 avril 2026 acquiesçant aux commentaires du CCU;

CONSIDÉRANT la décision favorable du Comité de démolition en date du 15 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 266, boulevard de Montrose, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.2)

PIIA – 10, boulevard Desaulniers – Café-terrasse

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'un café-terrasse en façade du bâtiment situé au 10, boulevard Desaulniers, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.3)

PIIA – 105, avenue Lorne suite 101 – Café-terrasse

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'un café-terrasse en façade du bâtiment situé au 105, avenue Lorne suite 101, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.4)

PIIA – 130, avenue de Merton – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 130, avenue de Merton, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.5)

PIIA – 837, avenue Oak – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 837, avenue Oak, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.6)

PIIA – 373, avenue Hickson – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 373, avenue Hickson, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.7)

PIIA – 170, avenue de Putney – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 170, avenue de Putney, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.8)

PIIA – 281, rue Elm – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 281, rue Elm, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.9)

PIIA – 283, rue Elm – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 283, rue Elm, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.10) **PIIA – 889, place de l'Île-de-France – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 889, place de l'Île-de-France, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.11)

PIIA – 130, boulevard Queen – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 130, boulevard Queen, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.12)

PIIA – 242, avenue de Bolton – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 27 avril 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale, option 1, relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 242, avenue de Bolton, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.13)

PIIA – 426, avenue Wickham – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 1^{er} mai 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 426, avenue Wickham, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.14)

PIIA – 771, rue Green – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 771, rue Green, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.15)

PIIA – 43A, rue Green – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 43 A, rue Green, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.16)

PIIA – 43A, rue Green – Travaux d’aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement paysager pour la propriété située au 43 A, rue Green, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.17) **PIIA – 21-23, avenue Saint-Denis – Transformation des façades**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 27 avril 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 21-23, avenue Saint-Denis, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.18) **PIIA – 495, rue Le Royer – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 495, rue Le Royer, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.19)

PIIA – 160, boulevard de l'Union – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 160, boulevard de l'Union, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.20)

PIIA – 807, avenue Oak – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026.

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 28 avril 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 807, avenue Oak, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.21)

PIIA – 316, avenue Birch – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 316, avenue Birch, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.22) **PIIA – 260, avenue des Ardennes – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT les courriers électroniques du requérant reçus en date du 24 et 29 avril 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 260, avenue des Ardennes, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.23)

PIIA – 556, avenue Victoria – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026.;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 24 avril 2026 et les documents révisés reçus en date du 29 avril 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 556, avenue Victoria, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.24)

PIIA – 105, rue Upper-Edison – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT les courriers électroniques du requérant reçus en date du 23 et 29 avril 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 105, rue Upper-Edison, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.25)

PIIA – 820, rue Closse – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 820, rue Closse, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.26)

PIIA – 375, rue Riverside – Enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à une enseigne sur muret de briques en cour avant de l'immeuble situé 375, rue Riverside, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.27)

PIIA – 663-667, avenue Victoria – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 1^{er} mai 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 663-667, avenue Victoria, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.28) **PIIA – 101, rue de la Loire – Abattage d’arbres – Refus**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant en date du 28 avril 2026;

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'abattage d'arbres en vue de l'installation d'une piscine en cour arrière du bâtiment situé au 101, rue de la Loire, tel que déposé, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères du *Règlement 2023-220 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, à savoir notamment:

- Les arbres matures sont conservés, ils orientent la forme et l'implantation des constructions;
 - Un dégagement optimal tout autour des arbres permet de conserver un système racinaire sain;
 - Les constructions et les aménagements contribuent au déploiement d'une forte canopée en ne compromettant pas la croissance et la pérennité des arbres;
 - Le couvert végétal est de première importance, toutes les constructions sont implantées dans un cadre de verdure abondante composé d'arbres à grand déploiement.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.29) **PIIA – 481-483, rue Le Royer – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois actuel a subi de nombreux dommages réalisés par un oiseau de l'espèce pic bois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'extermination du requérant, à savoir de procéder au remplacement du revêtement de bois;

CONSIDÉRANT les courriers électroniques du requérant reçus en date du 27 avril et 5 mai 2026;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 481-483, rue Le Royer, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1) **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement concernant la procédure des séances du conseil**

Le/la conseiller/ère _____ donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement 2022-197 concernant la procédure des séances du conseil (2026-197-2)* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de règlement a pour objet notamment:

- a) que la première période de questions soit de 60 minutes au lieu de 30 minutes et qu'elle puisse comporter des questions sur tout sujet;
- b) de modifier la procédure des questions écrites;
- c) à retirer la période d'intervention allouée aux membres du conseil en fin de séance.

Le projet de règlement 2026-197-2 est déposé.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (2022-197)**

À sa séance ordinaire du _____ 2026, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le *Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2022-197)*, incluant ses règlements modificateurs, est modifié par l'ajout du paragraphe f) à l'article 28, comme suit :

« f) De prolonger une période de questions. ».
2. L'article 36 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 1° comme suit :

« une première période de questions d'une durée maximale de soixante (60) minutes en début de séance au cours de laquelle les questions peuvent porter sur tout sujet; ».
3. L'article 42 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Lorsqu'une personne est dans l'impossibilité de se déplacer, elle peut envoyer ses questions par écrit, avant midi le jour prévu pour la tenue de la séance, en remplissant le formulaire approprié, disponible en ligne, et en y indiquant son nom, son adresse et l'objet de la question.

Les questions doivent être rédigées de façon claire et succincte à la forme interrogative et ne pas être assorties de commentaires. Lorsque nécessaire, elles peuvent être introduites par un court préambule qui doit être utile à la compréhension du lecteur.

La division des communications devra remettre les formulaires dûment complétés au directeur général ainsi qu'aux membres du conseil dès que possible avant le début de la séance. ».
4. L'article 45 de ce règlement est modifié par le remplacement du deuxième alinéa, comme suit :

« Les personnes ont le droit de poser un maximum de deux (2) questions. Les questions peuvent porter sur tout sujet. ».
5. L'article 51 de ce règlement est modifié par la suppression dans la première phrase de « et en fin ».
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Loïc Blancquaert, maire

Amanda Jedrychowski, greffière adjointe

| | |
|--------------------------|-------------|
| Avis de motion | 25 mai 2026 |
| Adoption | |
| Entrée en vigueur | |



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.2) **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats**

Le/la conseiller/ère _____ donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats (2026-218-1)* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de règlement a pour objet notamment de corriger des erreurs typographiques ainsi que modifier les exigences relativement aux plans des projets de nouvelles constructions ou d'agrandissements.

Le projet de règlement 2026-218-1 est déposé.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
(2023-218)

À sa séance ordinaire du _____ 2026, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le *Règlement sur les permis et certificats (2023-218)* est modifié par le remplacement du titre de la section 2.1 « **2.1 DISPOSITIONS GÉNÉRAES** » par « **2.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES** ».
2. L'article **3.1.2 Frais d'étude** de ce règlement est modifié par le remplacement dans la première phrase du deuxième alinéa, de « honoraires » par « tarifs ».
3. L'article **3.2.2 Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation** de ce règlement est modifié par la renumérotation des paragraphes du deuxième alinéa, à savoir 1° à 16°.
4. L'article **3.3.2 Présentation d'une demande de permis de construction** de ce règlement est modifié :
 - a) par la suppression, au paragraphe 4° du deuxième alinéa, de la phrase suivante :

« Les plans des projets de nouvelles constructions ou d'agrandissements doivent être signés par un architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec. ».
 - b) par la renumérotation des paragraphes du deuxième alinéa, à savoir 1° à 22°.
5. L'article **3.3.10 Suivi de travaux sur un bâtiment patrimonial classé ou cité** de ce règlement est modifié par le remplacement à la fin du premier alinéa de « membre de l'Ordre des architectes » par « professionnel compétent en la matière ».
6. L'article **3.4.2 Présentation d'une demande de permis de lotissement** de ce règlement est modifié par la renumérotation des paragraphes du deuxième alinéa, à savoir 1° à 8°.
7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Loïc Blancquaert, maire

Amanda Jedrychowski, greffière adjointe

| | |
|--------------------------|-------------|
| Avis de motion | 25 mai 2026 |
| Adoption | |
| Entrée en vigueur | |



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.3) **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Le/la conseiller/ère _____ donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2026-220-1) sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de règlement a notamment pour objet de modifier les dispositions sur la définition d'immeuble patrimonial ainsi que sur les exigences de certains documents accompagnant le dépôt d'une demande d'approbation des plans.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2023-220)

À sa séance ordinaire du _____ 2026, le conseil de la Ville de Saint-Lambert
décrète ce qui suit :

1. Le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2023-220) est modifié par le remplacement du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article **1.2.2 Interprétation** comme suit :

« 4° L'expression « immeuble patrimonial » signifie un immeuble cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002) ou situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi; ».
2. L'article **2.2.1 Dépôt de la demande d'approbation des plans** de ce règlement est modifié comme suit :
 - a) par le remplacement dans la deuxième phrase du paragraphe 7° du deuxième alinéa de « architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec » par « professionnel compétent en la matière »;
 - b) par le remplacement dans la deuxième phrase du paragraphe 8° du deuxième alinéa du mot « architecte » par « professionnel compétent en la matière ».
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Loïc Blancquaert, maire

Amanda Jedrychowski, greffière adjointe

| | |
|---|-------------|
| Avis de motion | 25 mai 2026 |
| Adoption projet | 25 mai 2026 |
| Assemblée publique de consultation | |
| Adoption | |
| Approbation agglomération | |
| Entrée en vigueur | |



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.4) **Adoption – Projet de règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**

D'ADOPTER, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2026-220-1)*;

DE FIXER, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par celui-ci, le 15 juin 2026 à 18 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 81, rue Hooper.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)* qui permettent à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2026 pour les sommes respectives de 1 505 636,48 \$ et de 1 261 991,42 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.2)

Rapport trimestriel au 31 mars 2026

Le maire procède au dépôt du Rapport trimestriel au 31 mars 2026 dressé par le trésorier.



Rapport trimestriel au 31 mars 2026

25 mai 2026



Rapport trimestriel au 31 mars 2026

Contenu de la présentation

- Objectifs
- Revenus
- Dépenses



Rapport trimestriel au 31 mars 2026

Objectifs

- Présenter les résultats au 31 mars 2026 en comparaison avec le budget.
- Présenter les données selon les mêmes regroupements que le budget.



Rapport trimestriel au 31 mars 2026

Revenus

| | Réel | Budget | Différence | | Réel |
|--|----------------------|----------------------|---------------------|--------------|----------------------|
| | 2026-03-31 | 2026-03-31 | \$ | % | 2025-03-31 |
| Taxes foncières | 14 918 456 \$ | 14 904 113 \$ | 14 343 \$ | 0,1 % | 14 442 811 \$ |
| Taxes de secteur | 22 142 \$ | 22 142 \$ | - \$ | 0,0 % | 22 087 \$ |
| Tarification de l'eau | 74 295 \$ | 72 199 \$ | 2 096 \$ | 2,9 % | 78 445 \$ |
| Tenant lieu de taxes | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % | 41 218 \$ |
| Droits de mutation | 966 337 \$ | 1 000 000 \$ | (33 663) \$ | -3,4 % | 1 230 629 \$ |
| Subventions | 146 059 \$ | 101 373 \$ | 44 686 \$ | 44,1 % | 125 411 \$ |
| Urbanisme, travaux publics, génie et environnement | 284 225 \$ | 249 649 \$ | 34 576 \$ | 13,8 % | 405 807 \$ |
| Loisirs et vie communautaire | 277 843 \$ | 270 875 \$ | 6 968 \$ | 2,6 % | 266 292 \$ |
| Aquatique et jeunesse | 209 847 \$ | 187 100 \$ | 22 747 \$ | 12,2 % | 177 367 \$ |
| Bibliothèque, arts et culture | 42 340 \$ | 42 175 \$ | 165 \$ | 0,4 % | 43 568 \$ |
| Contraventions | 206 223 \$ | 190 000 \$ | 16 223 \$ | 8,5 % | 224 394 \$ |
| Intérêts et pénalités | 453 024 \$ | 395 125 \$ | 57 899 \$ | 14,7 % | 364 734 \$ |
| Autres | 152 701 \$ | 139 022 \$ | 13 679 \$ | 9,8 % | 57 365 \$ |
| Affectations | 1 025 195 \$ | 57 999 \$ | 967 196 \$ | 1 667,6 % | 205 936 \$ |
| Total des revenus | 18 778 687 \$ | 17 631 772 \$ | 1 146 915 \$ | 6,5 % | 17 686 064 \$ |



Rapport trimestriel au 31 mars 2026

Revenus (suite)

- **Affectations :**
 - Vente de la maison Marsil (+829K\$).
 - Financement provenant de l'excédent de fonctionnement affecté (+206K\$).



Rapport trimestriel au 31 mars 2026

Dépenses

| | Réel 2026-03-31 | Budget 2026-03-31 | Différence | | Réel 2025-03-31 |
|--|--------------------|----------------------|------------------|--------------|--------------------|
| | | | \$ | % | |
| Conseil municipal | 96 174 \$ | 97 273 \$ | (1 099) \$ | -1,1 % | 162 668 \$ |
| Direction générale | 96 112 \$ | 96 003 \$ | 109 \$ | 0,1 % | 240 315 \$ |
| Élections | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % | 237 \$ |
| Direction des services administratifs | | | | | |
| Services administratifs | 62 098 \$ | 53 417 \$ | 8 681 \$ | 16,3 % | 50 472 \$ |
| Ressources humaines et formation | 143 877 \$ | 145 877 \$ | (2 000) \$ | -1,4 % | 137 564 \$ |
| Communications | 91 400 \$ | 88 910 \$ | 2 490 \$ | 2,8 % | 97 103 \$ |
| Informatique | 439 548 \$ | 444 837 \$ | (5 289) \$ | -1,2 % | 377 268 \$ |
| | 736 923 \$ | 733 041 \$ | 3 882 \$ | 0,5 % | 662 407 \$ |
| Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme | | | | | |
| Greffe et assurances | 382 804 \$ | 363 802 \$ | 19 002 \$ | 5,2 % | 434 968 \$ |
| Approvisionnements | 117 912 \$ | 118 743 \$ | (831) \$ | -0,7 % | 112 361 \$ |
| Urbanisme | 310 249 \$ | 314 143 \$ | (3 894) \$ | -1,2 % | 304 312 \$ |
| | 810 965 \$ | 796 688 \$ | 14 277 \$ | 1,8 % | 851 641 \$ |



Rapport trimestriel au 31 mars 2026

Dépenses (suite)

| | Réel 2026-03-31 | Budget 2026-03-31 | Différence | | Réel 2025-03-31 |
|--|---------------------|----------------------|------------------|--------------|---------------------|
| | | | \$ | % | |
| Direction des finances | | | | | |
| Finances et dépenses communes | 333 664 \$ | 335 938 \$ | (2 274) \$ | -0,7 % | 372 499 \$ |
| Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement | | | | | |
| Génie | 129 678 \$ | 129 405 \$ | 273 \$ | 0,2 % | 73 226 \$ |
| Administration | 194 023 \$ | 184 761 \$ | 9 262 \$ | 5,0 % | 189 561 \$ |
| Brigadiers | 89 704 \$ | 97 470 \$ | (7 766) \$ | -8,0 % | 63 409 \$ |
| Voirie | 1 448 620 \$ | 1 483 059 \$ | (34 439) \$ | -2,3 % | 1 428 555 \$ |
| Aqueduc et égouts | 233 515 \$ | 231 539 \$ | 1 976 \$ | 0,9 % | 236 522 \$ |
| Bâtiments | 687 828 \$ | 710 779 \$ | (22 951) \$ | -3,2 % | 748 633 \$ |
| Mécanique | 647 644 \$ | 625 634 \$ | 22 010 \$ | 3,5 % | 597 944 \$ |
| Parcs | 268 352 \$ | 319 664 \$ | (51 312) \$ | -16,1 % | 303 767 \$ |
| Environnement, matières résiduelles et foresterie | 701 879 \$ | 569 664 \$ | 132 215 \$ | 23,2 % | 455 609 \$ |
| | 4 401 243 \$ | 4 351 975 \$ | 49 268 \$ | 1,1 % | 4 097 226 \$ |



Rapport trimestriel au 31 mars 2026

Dépenses (suite)

| | Réel 2026-03-31 | Budget 2026-03-31 | Différence | | Réel 2025-03-31 |
|--|----------------------|----------------------|---------------------|---------------|----------------------|
| | | | \$ | % | |
| Direction de la culture et des loisirs | | | | | |
| Administration | 177 933 \$ | 178 061 \$ | (128) \$ | -0,1 % | 140 221 \$ |
| Loisirs et vie communautaire | 252 943 \$ | 236 684 \$ | 16 259 \$ | 6,9 % | 224 472 \$ |
| Aquatique et jeunesse | 246 164 \$ | 238 540 \$ | 7 624 \$ | 3,2 % | 219 420 \$ |
| Bibliothèque, arts et culture | 499 013 \$ | 500 546 \$ | (1 533) \$ | -0,3 % | 552 866 \$ |
| | 1 176 053 \$ | 1 153 831 \$ | 22 222 \$ | 1,9 % | 1 136 979 \$ |
| Contributions de l'employeur | 1 066 908 \$ | 1 080 859 \$ | (13 951) \$ | -1,3 % | 1 119 672 \$ |
| Paiement comptant progressif | 1 050 000 \$ | 1 050 000 \$ | - \$ | 0,0 % | 1 025 000 \$ |
| Service de la dette et fonds de roulement | 1 829 377 \$ | 1 871 019 \$ | (41 642) \$ | -2,2 % | 1 690 578 \$ |
| Quote-part - Agglomération | 7 636 135 \$ | 7 636 135 \$ | - \$ | 0,0 % | 7 281 384 \$ |
| Quote-part - CMM | 355 152 \$ | 355 152 \$ | - \$ | 0,0 % | 356 992 \$ |
| Total des dépenses | 19 588 706 \$ | 19 557 914 \$ | 30 792 \$ | 0,2 % | 18 997 598 \$ |
| Surplus (déficit) anticipé | | | 1 116 123 \$ | | |



Rapport trimestriel au 31 mars 2026

Dépenses (suite)

- **Environnement, matières résiduelles et foresterie** : Plan d'adaptation aux changements climatiques financé par l'excédent de fonctionnement affecté *Fonds vert* (+157K\$).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.3) **Refinancement et remboursement des règlements d'emprunt 2009-60, 2014-113 et 2015-130**

CONSIDÉRANT le solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé (SDREF) pour les règlements d'emprunts 2009-60 et 2015-130 totalisant 189 672 \$;

CONSIDÉRANT le solde non utilisé au 31 décembre 2025 du *Programme de paiement comptant progressif* (PCP) de 2 008 383 \$;

CONSIDÉRANT un excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2025 de 14 479 408 \$;

D'AFFECTER 189 672 \$ au remboursement des règlements d'emprunt 2009-60 (293 \$) et 2015-130 (189 379 \$) financé à même le fonds réservé *Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés*;

D'AFFECTER 2 008 383 \$ au remboursement des règlements d'emprunt 2014-113 (1 840 562 \$) et 2015-130 (167 821 \$) financé à même la réserve financière *Paiement comptant progressif*;

D'AFFECTER 161 338 \$ au remboursement du règlement d'emprunt 2014-113 financé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'AUTORISER la bonification des crédits budgétaires de 2 359 393 \$ dans le poste budgétaire 03-500-00-811;

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier ou son remplaçant à arrondir les montants selon le format prescrit par le ministère des Finances.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 27 avril au 25 mai 2026.



Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 27 avril au 25 mai 2026

| Date | Embauche ou nomination | Nom | Fonction | Direction / Service | Groupe | Statut |
|------------|------------------------|--------------------------------|--|---|-------------|-----------|
| 2026-04-28 | Embauche | Sanche, Jeanne | Agente en environnement (matières résiduelles) | Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, Division de l'environnement | Cols blancs | Étudiant |
| 2026-05-04 | Embauche | Tchoumbou Ngameni,Aurel Lysian | Agent en environnement (éco brigade bleue) | Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, Division des permis et inspections | Cols blancs | Étudiant |
| 2026-05-04 | Embauche | Dupont, Loïc | Stagiaire à la division du génie | Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, Division du génie | Cols blancs | Stagiaire |
| 2026-05-04 | Embauche | Bernard, Gabriel | Étudiant en l'urbanisme | Direction du greffe, de l'approvisionnement et de l'urbanisme, Division des permis et inspections | Cols blancs | Étudiant |
| 2026-05-04 | Embauche | Bailey, Ophélie | Agente en environnement | Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, Division de l'environnement | Cols blancs | Étudiant |
| 2026-05-04 | Embauche | Letarte, Maxime | Patrouilleur | Direction du greffe, de l'approvisionnement et de l'urbanisme, Division des permis et inspections | Cols blancs | Stagiaire |
| 2026-05-04 | Embauche | Bangoura, Ansoumane | Agent en environnement | Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, Division de l'environnement | Cols blancs | Étudiant |
| 2026-05-04 | Embauche | Lebuis, Nicolas | Préposé aux permis | Direction du greffe, de l'approvisionnement et de l'urbanisme, Division des permis et inspections | Cols blancs | Étudiant |
| 2026-05-09 | Embauche | Nadeau, Amélie | Étudiante aux loisirs | Direction de la culture et des loisirs, Division des arts et de la culture | Cols blancs | Étudiant |
| 2026-05-11 | Embauche | Melançon, Chad | Animateur de camp de jour | Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse | Cols blancs | Étudiant |
| 2026-05-11 | Embauche | Saint-Cyr, Olivier | Animateur de camp de jour | Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse | Cols blancs | Étudiant |
| 2026-05-11 | Embauche | Payette, Sarah | Animatrice de camp de jour | Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse | Cols blancs | Étudiant |
| 2026-05-25 | Embauche | Ste-Marie Godbout, Charles | Stagiaire à la division du génie | Direction du greffe, de l'approvisionnement et de l'urbanisme, Division des permis et inspections | Cols blancs | Stagiaire |



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2)

Nomination – Greffière par intérim

DE NOMMER la directrice générale par intérim madame Myrabelle Chicoine à titre de greffière par intérim.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.3)

Entente – Suspension d'un employé

CONSIDÉRANT la lettre d'entente signée entre la Ville, l'employé et le syndicat;

DE SUSPENDRE sans solde pour une durée de dix (10) jours l'employé visé à l'entente de suspension au moment jugé opportun par son supérieur responsable.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.4)

Suspension # 2026-04-29

DE SUSPENDRE sans solde pour une durée d'une (1) journée l'employé visé par la suspension #2026-04-29 au moment jugé opportun par son supérieur responsable;



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1) **Adjudication du contrat 25GN29 – Déplacement du terrain de soccer – Parc Brixton**

D'ADJUGER le contrat n° 25GN29 ayant pour objet le déplacement du terrain de soccer au parc Brixton, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *LANCO AMÉNAGEMENT INC.*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale, étant estimée à 248 231,03 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 273 054,13 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 248 231,03 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (24 823,10 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

DE FINANCER la dépense de 273 054,13 \$, toutes taxes comprises, à même la réserve financière pour immobilisations;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2) **Adjudication du contrat 26ENV05 – Arrosage des arbres publics**

D'ADJUGER le contrat n° 26ENV05 ayant pour objet les services d'arrosage des arbres publics, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *PAYSAGISTE RIVE-SUD LTÉE*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période du contrat ferme de deux (2) ans et sept (7) mois, étant estimée à 161 700,84 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3)

Adjudication du contrat 26TP04 – Entretien du système de réfrigération et inspection de machinerie fixe

D'ADJUGER le contrat n° 26TP04 ayant pour objet l'entretien du système de réfrigération et l'inspection de machinerie fixe, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *NAVADA LTÉE*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période du contrat ferme d'un (1) an et cinq (5) mois, étant estimée à 135 290,24 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-831-00-522;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.4)

Adjudication du contrat 26ENV04 – Taille de formation des arbres et élévations de rues

D'ADJUGER le contrat n° 26ENV04 ayant pour objet des travaux de taille de formation des arbres et élévations de rues, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC.* sur la base des prix apparaissant au bordereau de prix; la valeur du contrat pour la période ferme du contrat de deux ans et sept mois étant estimée à 168 964,95 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.5) **Adjudication de l'appel d'offres 26GN13 – Ajout d'une clôture au terrain de baseball du parc Alexandra**

D'ADJUGER le contrat n° 26GN13 ayant pour objet l'ajout d'une clôture au terrain de baseball du parc Alexandra, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *G. DAVIAULT LTÉE* sur la base des prix apparaissant au bordereau de prix; la valeur du contrat étant estimée à 143 276,10 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 150 439,91 \$, toutes taxes comprises (137 371,69 \$, taxes nettes), soit la valeur totale du contrat de 143 276,10 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (7 163,81 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

DE FINANCER la dépense de 150 439,91 \$, toutes taxes comprises, à même le *Programme de paiement comptant progressif*;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document au nom de la Ville afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.6) **Renouvellement du contrat 24TP04 – Services de remorquage pendant les opérations de déneigement**

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 15 avril 2024, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2024-04-109, adjugé le contrat n° 24TP04 à l'entreprise *9405-9953 Québec Inc.*, pour les services de remorquage pendant les opérations de déneigement, pour une période initiale d'un an, soit du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 avec deux options de renouvellement, d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE le *Service des travaux publics* souhaite se prévaloir de la 2^e option de renouvellement du contrat;

DE RENOUVELER le contrat de services n° 24TP04 ayant pour objet les services de remorquage pendant les opérations de déneigement, pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027, avec l'entreprise *9405-9953 Québec Inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 85 749,73 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-331-00-516;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* ou son représentant à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1) **Mise aux normes de la traverse piétonne au coin de la rue
Lespérance et de l'avenue Curzon**

D'AUTORISER la mise aux normes de la traverse piétonne située à l'intersection des rues Lespérance et Curzon, incluant la modification de la signalisation telle que le plan ci-joint intitulé: *Traverse piétonne Lespérance - Curzon*, daté du 6 janvier 2026, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité de la traverse.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2) **Aménagement d'un débarcadère d'autobus au Collège Durocher**

D'AUTORISER la modification de la signalisation dans la zone utilisée comme débarcadère d'autobus sur la rue Mercille et aux abords du Collège Durocher, telle que le plan ci-joint intitulé: *Rue Mercille entre Riverside et Logan*, daté du 31 mars 2026.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3)

Demande programme (PAFIRSPA) pour la reconstruction et la réfrigération de la dalle multifonctionnelle du parc Préville

D'AUTORISER la présentation du projet de la reconstruction et réfrigération de la dalle multifonctionnelle du parc Préville au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

DE S'ENGAGER à payer notre part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement des coûts générés par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

DE DÉSIGNER monsieur Éric Carignan, chef de la division loisirs et vie communautaire comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.4) **Honoraires supplémentaires pour la modification des plans et devis – Services professionnels pour la réfection des ateliers municipaux**

D'AUTORISER la dépense supplémentaire de 204 725,63 \$ taxes nettes, pour les honoraires professionnels du contrat 24GN06SP;

D'AUGMENTER le financement du sous-projet 24BA04 du même montant, à même le *Programme de paiement comptant progressif*;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-300-05-730, sous-projet 24BA04;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.5)

Appui – Collège Durocher Saint-Lambert dans le cadre du programme PAFIRSPA pour le projet Complexe Duro

D'APPUYER le Collège Durocher Saint-Lambert pour son projet Complexe Duro afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PARIFSPA);

DE S'ENGAGER à conclure une entente de service avec le Collège Durocher Saint-Lambert pour le projet Complexe Duro afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.6) **Appui – Club de Curling St-Lambert dans le cadre du programme PAFIRSPA pour son projet de rénovations de bâtiment**

D'APPUYER le Club de Curling St-Lambert pour son projet de rénovations de bâtiment afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PARIFSPA);

DE S'ENGAGER à conclure une entente de service avec le Club de Curling St-Lambert pour son projet de rénovation de bâtiment afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.7) **Adoption de la planification stratégique 2026-2031 de la Ville (volet 1)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a entrepris une démarche de planification stratégique reposant sur une vaste consultation et une démarche d'écoute auprès des citoyens, des partenaires et des employés;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a permis de faire émerger quatre orientations stratégiques, soit une organisation d'excellence, des infrastructures durables, une ville distinctive et un service aux citoyens exemplaire;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations sont alignées sur une mission claire, une vision ambitieuse et des valeurs partagées, reflétant les aspirations de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations constitueront le cadre de référence pour guider les décisions, les priorités et les investissements de la Ville au cours des cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action et le tableau de bord stratégique seront soumis pour adoption au conseil municipal d'ici la fin de l'année 2026;

D'ADOPTER la planification stratégique 2026–2031 de la Ville de Saint-Lambert - volet 1 qui inclut la mission, la vision, les valeurs organisationnelles et les quatre orientations stratégiques avec leurs sous-axes;

D'ADOPTER la nouvelle structure organisationnelle alignée sur les orientations stratégiques 2026–2031;

DE MANDATER la direction générale pour entreprendre, dès l'été 2026, les ateliers d'élaboration du plan d'action avec les employés municipaux.

VILLE DE SAINT-LAMBERT

Planification stratégique 2026–2031

Une ville à notre image. Des services à notre mesure.

Volet 1 : Fondement et orientations stratégiques

Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. CONTEXTE ET FONDEMENTS DE LA DÉMARCHE | 3 |
| 2. UNE DÉMARCHE FONDÉE SUR L'ÉCOUTE | 3 |
| 3. NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2026–2031 | 6 |
| 4. NOTRE IDENTITÉ : MISSION, VISION ET VALEURS | 7 |
| 5. PROCHAINES ÉTAPES | 8 |
| 6. CONCLUSION | 9 |

1. Contexte et fondements de la démarche

La planification stratégique 2026–2031 est le résultat d'une démarche sérieuse, rigoureuse et profondément ancrée dans la réalité lambertoise. Pour bâtir ce document, la Ville est allée à la rencontre des gens : les citoyens, les organismes, les commerçants, les aînés, les familles, les adolescents, les parents d'élèves, les employés municipaux et les élus. Plus de 2 500 personnes ont participé à cette démarche, et leurs voix se retrouvent directement dans les orientations qui sont adoptées ce soir.

Saint-Lambert : une ville aux aspirations bien ancrées

Saint-Lambert est une ville dont la qualité de vie est reconnue et appréciée. Son échelle humaine, son couvert forestier exceptionnel, son centre-ville animé, ses quartiers à caractère distinct et la richesse de ses services en font un milieu de vie recherché. C'est précisément parce que les Lambertois tiennent à ce qu'ils ont qu'ils souhaitent le préserver, l'améliorer et l'adapter aux réalités et aux aspirations d'aujourd'hui.

Les consultations menées en 2026 ont mis en lumière des ambitions claires et convergentes : des infrastructures entretenues et sécuritaires, un centre-ville encore plus vivant, des services accessibles à tous les groupes d'âge, une participation citoyenne renforcée, et un environnement naturel protégé. Ces aspirations — portées par les citoyens, les familles, les organismes, les commerçants, les aînés, les adolescents et les parents d'élèves — sont le fondement des orientations stratégiques 2026–2031.

Une continuité avec la Vision 2035

En 2019, la Ville adoptait sa Vision d'aménagement durable Saint-Lambert 2035. Cette vision avait établi les grandes ambitions de la Ville en matière de territoire, de mobilité, d'environnement et d'économie locale. La planification stratégique 2026–2031 s'inscrit dans ce prolongement : elle n'efface pas la vision de 2019, elle la concrétise et l'actualise à la lumière de ce que la communauté a exprimé depuis.

Les principes qui guidaient la Vision 2035 — préserver le caractère de village urbain, favoriser les déplacements actifs, protéger l'environnement, diversifier l'offre d'habitation, encourager la participation citoyenne — sont toujours au cœur de ce que Saint-Lambert veut être.

Un exercice d'alignement de l'organisation

La planification stratégique a également pour objectif d'aligner l'organisation municipale sur les priorités qu'elle s'est données. C'est pourquoi le conseil municipal, a adopté conjointement avec les orientations stratégiques, une nouvelle structure organisationnelle. Les mandats des directions et les ressources de l'organisation sont ainsi mis en cohérence avec les engagements pris envers la communauté, dès le premier jour de mise en œuvre.

2. Une démarche fondée sur l'écoute

Vue d'ensemble des consultations

La planification stratégique 2026–2031 repose sur sept démarches de consultation distinctes, menées entre janvier et mai 2026. Chaque groupe consulté a apporté un éclairage complémentaire et unique. Ensemble, ils forment un portrait complet et nuancé des besoins, des aspirations et des préoccupations des Lambertois.

| Démarche | Participants et méthode |
|--------------------------------------|---|
| Employés municipaux | ~175 employés · Sondage en ligne · Janvier 2026 |
| Élus (lac-à-l'épaule) | 9 élus · Journée de travail · Janvier 2026 |
| Organismes communautaires | ~40 organismes · Groupes de discussion · Février 2026 |
| Commerçants | ~25 commerçants · Groupes de discussion · Mars 2026 |
| Citoyens (sommet) | ~150 citoyens · Soirée de consultation · Mai 2026 |
| Aînés, familles et jeunes (PFM/MADA) | 1 134 répondants + 25 participants · Sondages et groupes de discussion · Février–Mai 2026 |
| Parents d'élèves du primaire | 394 parents · 4 écoles · Sondage ciblé en ligne · Printemps 2026 |

À propos des résultats de consultation

Les pages qui suivent présentent un résumé de chaque démarche de consultation. Ces résumés mettent en lumière les grandes tendances et les messages les plus forts qui ont émergé de chaque groupe. Les résultats détaillés — les centaines d'idées, de commentaires et de suggestions recueillis — serviront de base à l'élaboration du plan d'action, qui sera développé en collaboration avec les employés municipaux d'ici la fin 2026.

La voix de l'intérieur : l'administration municipale

Les employés de la Ville ont été les premiers consultés, en janvier 2026, via un sondage auquel 65 % du personnel a répondu — un taux de participation qui témoigne d'un réel désir de s'exprimer. Ce que les employés ont dit est précieux : ce sont eux qui connaissent le mieux les forces et les fragilités de l'organisation de l'intérieur.

Trois convictions se dégagent clairement de leurs réponses. D'abord, la fierté : Saint-Lambert est perçue comme une ville à services de qualité, avec des équipes compétentes et engagées. Ensuite, le besoin de modernisation : les systèmes, les outils et certaines façons de travailler méritent d'être revus.

Ces réponses ont directement nourri les orientations liées à l'excellence organisationnelle et alimenté les discussions lors du lac-à-l'épaule des élus.

Le lac-à-l'épaule des élus

En janvier 2026, les membres du conseil municipal se sont réunis pour une journée de travail autour des résultats du sondage des employés. L'objectif : bâtir collectivement un premier cadre stratégique — mission, vision, valeurs et grandes orientations — qui tiendrait compte à la fois de la réalité interne de l'organisation et des attentes de la communauté.

Les élus ont convergé sur une vision forte : Saint-Lambert doit devenir une organisation reconnue pour l'efficacité de ses services, son échelle humaine, la rigueur de sa gestion et sa capacité à innover. Ils ont également mis en lumière des opportunités à saisir, notamment sur le plan de la transformation numérique, du développement des talents et d'une gouvernance plus transparente et participative.

Le Sommet des organismes

Le Sommet des organismes, tenu le 24 février 2026 au Centre des loisirs, a réuni les représentants d'une quarantaine d'organisations culturelles, sportives, communautaires, de jeunesse et d'aide aux aînés. Ces organisations constituent une richesse précieuse pour

Saint-Lambert et contribuent de façon significative à la qualité de vie de l'ensemble de la communauté.

Les échanges ont mis en lumière plusieurs aspirations communes : renforcer le partenariat entre la Ville et les organismes, actualiser la politique de reconnaissance, faciliter l'accès aux espaces et aux ressources municipales, et développer des outils de communication partagés. La question de l'équité entre les investissements en culture et en sport a également été soulevée comme une piste de réflexion importante pour les prochaines années.

À la rencontre des commerçants

Une vingtaine de commerçants se sont réunis le 23 mars 2026 dans le cadre d'un atelier — qui s'est avéré riche et animé. Leur attachement à Saint-Lambert est indéniable, et leur engagement envers la vitalité du centre-ville, sincère. Les échanges ont permis d'identifier plusieurs leviers d'amélioration sur lesquels la Ville et les commerçants souhaitent travailler ensemble : la gestion du stationnement, la simplification des processus administratifs, le renforcement de la collaboration entre commerçants, et le développement d'une programmation d'animation plus régulière et plus visible.

Le Sommet citoyen

Le 7 mai 2026, environ 150 citoyens de tous les quartiers et de tous les groupes d'âge se sont rassemblés pour s'exprimer sur cinq grands thèmes : les infrastructures et l'environnement, la mobilité, le commerce et l'animation, la culture et la vie communautaire, ainsi que les services et la participation.

Les discussions ont fait ressortir plusieurs priorités convergentes. L'entretien et la modernisation des infrastructures arrivent en tête des préoccupations, avec une volonté claire que la qualité des rues, des trottoirs et des réseaux souterrains soit maintenue au meilleur niveau. Les citoyens ont également exprimé des aspirations fortes pour une ville plus sécuritaire — notamment autour des écoles et aux intersections —, plus verte, avec davantage d'arbres, de parcs et d'espaces de verdure, et plus transparente dans sa communication et sa reddition de comptes.

La démarche PFM/MADA

La démarche de mise à jour de la Politique des familles et des aînés (PFM/MADA) est, de loin, la consultation la plus rigoureuse et la plus approfondie de l'ensemble du processus. Elle répond à une obligation encadrée par le ministère de la Famille du Québec, ce qui impose des standards méthodologiques élevés : sondages validés, groupes de discussion structurés, couverture exhaustive des thèmes. Menée avec la firme Espace MUNI entre février et mai 2026, elle a rejoint 1 134 répondants aux sondages et 25 participants aux groupes de discussion — aînés, adultes et jeunes.

Les résultats couvrent 11 thèmes de la vie à Saint-Lambert. Parmi les messages les plus significatifs : les aînés souhaitent pouvoir demeurer dans leur milieu de vie le plus longtemps possible, avec accès à des services de proximité adaptés à leurs besoins. Les familles recherchent une offre d'activités diversifiée pour leurs enfants, des processus d'inscription simplifiés et une programmation qui reflète leurs réalités. Les adolescents, pour leur part, ont exprimé un attachement sincère à leur ville et le souhait d'y trouver davantage d'espaces, d'activités et de mécanismes pour faire entendre leur point de vue.

Des parents mobilisés : la sécurité aux abords des écoles primaires

Un sondage ciblé auprès des parents des quatre écoles primaires de Saint-Lambert — Saints-Anges, Rabeau, Prévillie et St-Lambert Elementary — a recueilli 394 réponses au printemps 2026. Cette consultation a permis d'obtenir un portrait détaillé et géographiquement situé des préoccupations des familles en matière de déplacements scolaires.

Les parents souhaitent que leurs enfants puissent se rendre à l'école à pied ou à vélo en toute sécurité. Plusieurs améliorations ont été identifiées pour y parvenir : compléter certains trottoirs, améliorer la visibilité aux traverses piétonnières, revoir la configuration des débarcadères et renforcer la surveillance aux abords des écoles. Une proportion importante de parents indique que des aménagements bonifiés les inciteraient à encourager leurs enfants à se déplacer de façon autonome. La Ville y voit une belle occasion de favoriser la mobilité active dès le plus jeune âge.

3. Nos orientations stratégiques 2026–2031

Les quatre orientations stratégiques présentées ci-dessous sont le fruit direct de l'ensemble des consultations menées. Elles ont émergé de la rencontre entre les aspirations des Lambertois, les réalités de l'organisation et les ambitions que la communauté s'est données pour les cinq prochaines années.

Chaque orientation est déclinée en sous-axes qui précisent les domaines d'action prioritaires pour les cinq prochaines années. Ces sous-axes constituent les engagements que la Ville prend envers sa communauté.

1. UNE ORGANISATION D'EXCELLENCE

- Leadership stable et performant
- Équipes mobilisées et valorisées
- Services modernes, simplifiés et accessibles
- Gestion rigoureuse des finances
- Culture de performance et d'innovation
- Transparence et reddition de comptes
- Collaboration Ville-partenaires

2. DES INFRASTRUCTURES DURABLES

- Investissements stratégiques et planifiés
- Adaptation aux changements climatiques
- Gestion rigoureuse de nos actifs
- Accessibilité universelle et partage des espaces
- Corridors scolaires sécurisés
- Accessibilité et fluidité des déplacements
- Verdissement, biodiversité et économie circulaire

3. UNE VILLE DISTINCTIVE

- Canopée urbaine
- Patrimoine bâti et naturel
- Centre-ville vivant, animé et attractif
- Sécurité
- Habitat intergénérationnel et cohésion sociale

4. UN SERVICE AUX CITOYENS EXEMPLAIRE

- Décisions transparentes
- Participation citoyenne structurée et multigénérationnelle
- Soutien au développement économique local
- Communication claire, centralisée et multicanale
- Soutien et reconnaissance des organismes
- Inclusion et accessibilité des services pour tous
- Milieu de vie sain
- Culture, arts, loisirs et sports

4. Notre identité : mission, vision et valeurs

Les orientations stratégiques ne sont pas des objectifs isolés. Elles s'ancrent dans une identité organisationnelle définie collectivement par les élus et les employés lors du processus de planification : une mission, une vision et des valeurs qui expriment ce que la Ville est, ce qu'elle veut devenir, et comment elle entend se comporter pour y arriver.

Notre mission

La mission exprime la raison d'être fondamentale de l'organisation municipale.

MISSION

Offrir des services de proximité exemplaires, afin de soutenir un milieu de vie humain, distinctif et exceptionnel pour notre communauté.

La mission exprime la raison d'être fondamentale de l'organisation municipale. Elle est délibérément centrée sur deux axes complémentaires : l'excellence des services (ce que la Ville fait) et la qualité du milieu de vie lambertois (ce à quoi elle contribue). La notion de « proximité » rappelle l'échelle humaine qui caractérise Saint-Lambert et que ses citoyens tiennent à préserver.

Notre vision

La vision exprime ce que l'organisation aspire à devenir dans les cinq prochaines années.

VISION

Devenir une organisation innovante qui favorise l'engagement de la communauté afin d'offrir un environnement inspirant et vibrant.

La vision exprime ce que l'organisation aspire à devenir dans les cinq prochaines années. Elle articule une tension créatrice entre l'enracinement — le respect du caractère, de l'histoire et des atouts uniques de Saint-Lambert — et l'ambition — l'innovation, l'engagement et l'excellence.

Nos valeurs

Les valeurs sont les façons d'être de l'organisation. Elles décrivent les comportements que la Ville s'engage à adopter — envers ses citoyens, ses partenaires et ses propres employés — dans tout ce qu'elle fait.

| Valeur | Ce qu'elle signifie pour nous |
|------------|---|
| LEADERSHIP | <i>Guider avec intégrité, transparence et vision.</i> La Ville de Saint-Lambert exerce un leadership fondé sur la cohérence entre les engagements pris et les actes posés. Ses décisions sont portées par une vision claire du bien commun et communiquées avec transparence envers les citoyens, les partenaires et les membres de l'organisation. La crédibilité institutionnelle se construit par la capacité à mobiliser l'intelligence collective au service des priorités de la communauté. |
| EXCELLENCE | <i>Des standards élevés dans l'ensemble de nos actions.</i> L'organisation municipale s'impose une culture d'excellence qui se manifeste dans la qualité des services rendus, la rigueur des processus mis en place et l'imputabilité assumée à tous les niveaux. Elle favorise l'innovation et l'agilité organisationnelle comme leviers d'amélioration continue, et reconnaît dans ses employés, ses élus et ses partenaires des acteurs essentiels de cet engagement partagé envers la qualité des services. |
| ÉQUITÉ | <i>Des services accessibles à toutes et à tous, sur l'ensemble du territoire.</i> La Ville de Saint-Lambert s'engage à offrir des services, des infrastructures et des opportunités qui répondent aux besoins de l'ensemble de ses citoyens, sans égard à leur condition, leur lieu de résidence ou leur situation personnelle. L'équité territoriale, l'inclusion sociale et l'accessibilité universelle constituent des exigences fondamentales de l'action municipale. Une communauté forte est une communauté dans laquelle chaque personne — aînée, famille, jeune adulte, personne en situation de handicap ou nouveau résident — trouve pleinement sa place. |
| RESPECT | <i>La considération de l'expertise, des rôles et des personnes, dans l'intérêt collectif.</i> La Ville de Saint-Lambert fonde ses relations — internes comme externes — sur la reconnaissance mutuelle de l'expertise, des responsabilités et de la dignité de chacun. Les attentes de la communauté sont traitées avec sérieux et bonne foi. Les décisions sont prises dans une perspective d'intérêt collectif, avec la conviction que le dialogue sincère entre l'administration, les élus et les citoyens est la condition première d'une gouvernance cohérente et durable. |

5. Prochaines étapes

L'adoption du volet 1 de la planification stratégique marque la conclusion d'une première grande étape — et l'amorce d'une autre. Les orientations et la structure organisationnelle étant maintenant en place, le travail se poursuit pour les traduire en actions concrètes, mesurables et portées par toute l'organisation.

Élaborer le plan d'action avec les employés

D'ici l'automne 2026, les équipes de la Ville seront invitées à participer à des ateliers de travail pour co-construire le plan d'action opérationnel. Ces ateliers partiront d'un guide de travail élaboré à partir de l'ensemble des consultations — un document qui recense déjà 58 actions proposées, toutes traçables à une consultation spécifique.

Ce processus participatif est essentiel : les employés qui réalisent le travail au quotidien sont les mieux placés pour évaluer ce qui est faisable, dans quels délais et avec quelles ressources. Un plan d'action que les équipes ont contribué à bâtir est un plan d'action qu'elles vont défendre et mettre en œuvre avec conviction.

Adopter le plan d'action et le tableau de bord

D'ici la fin de l'année 2026, le conseil municipal adoptera le plan d'action officiel et un tableau de bord stratégique. Ce tableau de bord définira, pour chaque orientation, les indicateurs qui permettront de mesurer les progrès, les cibles à atteindre et les responsables. Ce ne sera pas un document technique réservé à l'administration — il sera accessible à tous.

Publier le premier rapport annuel de Saint-Lambert

Au printemps 2027, la Ville publiera son premier rapport annuel. Ce rapport sera un outil de transparence et de fierté collective : il mettra en lumière ce que Saint-Lambert a accompli au cours de l'année, orientation par orientation, en langage clair et accessible à tous les citoyens.

L'objectif est simple : que chaque Lambertois puisse voir, année après année, que sa ville avance dans la bonne direction — et que les engagements pris lors de cette planification stratégique ne sont pas restés sur papier.

6. CONCLUSION

Une planification stratégique ne change pas une ville du jour au lendemain. Elle établit une direction, fixe des priorités et crée les conditions pour que les bonnes décisions soient prises au bon moment. C'est ce que représente ce document : un cadre rigoureux, bâti avec la communauté, pour guider l'action municipale au cours des cinq prochaines années.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.8)

Adoption d'un nouvel organigramme administratif

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert s'est dotée d'un Plan stratégique 2026–2031 articulé autour de quatre orientations — Organisation d'excellence, Infrastructure durable, Ville distinctive et Services exemplaires aux citoyens — auxquelles l'organisation administrative doit être arrimée;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale intérimaire a tenu plusieurs rencontres avec les directeurs de la Ville et les membres du conseil municipal afin de revoir les structures organisationnelles dans un souci d'efficacité, de performance et de clarté des lignes hiérarchiques;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme actuel ne reflète pas pleinement les orientations du Plan stratégique 2026–2031, que la mission de chacune des directions mériterait d'être mieux définie et que la direction générale assume un trop grand nombre de rapports directs, limitant sa capacité à se concentrer davantage sur les enjeux stratégiques et politiques ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite renforcer au sein de l'administration municipale une culture de gestion de la performance, d'amélioration continue et de Lean management, dans le cadre de son engagement envers l'excellence des services aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la restructuration proposée représente un compromis entre les positions exprimées par les directeurs, qui estimaient que la structure pouvait fonctionner sans échelon de direction générale adjointe, et que les élus souhaitaient l'ajout d'un poste de direction générale adjointe afin que la direction générale se concentre davantage sur les enjeux stratégiques et politiques;

CONSIDÉRANT QUE la masse salariale comparative a été présentée au conseil et que la préoccupation de limiter l'augmentation de celle-ci a guidé l'ensemble de la démarche ;

D'ADOPTER le nouvel organigramme administratif de la Ville de Saint-Lambert tel que présenté, lequel entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution ;

DE CRÉER la Direction générale adjointe;

D'ABOLIR les postes suivants :

- Le poste de Directeur·rice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
- Le poste de Chef du service du greffe et du contentieux à partir de la vacance du poste;

DE CRÉER les postes suivants :

- Le poste de Greffier·ère;
- Le poste de Greffier·ère adjoint·e;
- Le poste de Directeur·trice général·e adjoint·e

DE RENOMMER ET RESTRUCTURER les directions comme suit :

- La Direction des services administratifs devient la Direction du développement organisationnel, du numérique et des communications;
- La Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement devient la Direction des infrastructures, de la gestion des actifs et de l'environnement;
- La Direction de la culture et des loisirs devient la Direction de la culture, des loisirs et du développement des communautés;
- Crée la Direction de l'aménagement du territoire et du développement, assumée directement par la direction générale adjointe;

DE PRENDRE ACTE des besoins en ressources identifiés dans le cadre de la présente restructuration et de mandater la direction générale de les intégrer à la planification organisationnelle. Ces besoins ne constituent pas une autorisation d'embauche ni une création formelle de postes, mais sont consignés afin d'en conserver la trace et d'en informer les décisions budgétaires futures :

- Un poste de conseiller·ère en ressources humaines à la Direction du développement organisationnel, du numérique et des communications;
- Une ressource additionnelle à la Division des communications appelée à piloter d'importants chantiers;
- Un poste de contremaître à la Direction des infrastructures, de la gestion des actifs et de l'environnement pour la supervision des équipes de soir et de fin de semaine;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à procéder aux affichages et aux recrutements découlant du présent organigramme, à l'exception du poste de directeur·trice général·e permanent;

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec pour accompagner le conseil municipal et la direction générale par intérim dans le processus de recrutement du poste de direction générale permanente;

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à bonifier les crédits budgétaires des postes budgétaires liés à la masse salariale, s'il y a lieu, financé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Grefe et affaires juridiques

Rattaché-e à la direction générale

Greffier-ère

Greffier-ère adjoint-e

Direction générale

Vision stratégique · Interface élus · Pilote de la transformation

Finances et approvisionnement

Rattaché-e à la direction générale

Direction générale adjointe

Coordination des 3 directions · Assume la Direction de l'aménagement du territoire et du développement

Direction de l'aménagement du territoire et du développement · assumée par DGA

Division des permis et de l'inspection

Division du développement du territoire

Infrastructures, gestion des actifs et environnement

- Génie et conception
- Opérations et entretien
- Environnement et foresterie urbaine

Dév. organisationnel, numérique et communications

- Développement organisationnel et RH
- Technologies de l'information
- Communications et engagement citoyen

Culture, loisirs et dév. des communautés

- Loisirs et vie communautaire
- Aquatique et jeunesse
- Arts et culture
- Bibliothèque



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 25 mai 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à _____.